



L'ÉCOLE
DES DIRIGEANTS
DE LA PROTECTION SOCIALE

Concours d'entrée 2025

Rapport du jury

PRESENTE PAR LE PRESIDENT DU JURY

Laurent HABERT, Inspecteur Général des Affaires Sociales

Liminaire

Le présent rapport s'adresse à tous les candidats intéressés par les perspectives professionnelles proposées par le service public de Sécurité sociale et qui souhaitent se présenter au concours de l'École qui en ouvre l'accès.

Il s'adresse également à tous les centres spécialisés dans la préparation de ces candidats.

Son objectif est d'apporter un éclairage sur les résultats des concours interne, externe et du troisième concours. Cet éclairage se décline en deux volets : d'une part, la présentation des profils des candidats à partir des données statistiques quantitatives ; d'autre part, l'explication des critères d'évaluation retenus par le jury pour les épreuves écrites et orales.

Sans prétendre fournir des « clés de réussite », ce document propose une analyse structurée des attentes du jury, des points de vigilance identifiés et des pistes de progression observées à l'issue de la session 2025.

Le Président du jury,



Laurent HABERT

Le rapport est public et disponible sur le site www.en3s.fr

Au sommaire ...

1 – La composition du jury	4
11. Le jury plénier	5
12. Les correcteurs associés	5
13. Les membres suppléants	6
2 – Éléments statistiques	7
21 – Les inscriptions	8
211 - Les candidats inscrits au concours	8
212 - Les candidats inscrits et présents à l'issue des trois épreuves écrites obligatoires	8
22 – L'admissibilité	8
221 – Nombre de candidats admissibles et seuil d'admissibilité	8
222 - Choix des épreuves techniques	9
23 – L'admission	9
231 - Seuil d'admission	9
232 - Listes complémentaires	9
233 - Répartition par âge des candidats admis	10
234 - Répartition des lauréats par Centre de préparation	10
3 – Les commentaires du jury	11
31 – Commentaires relatifs aux épreuves écrites d'admissibilité	12
32 – Commentaires relatifs aux épreuves orales d'admission	23

1 – La composition du jury

11. Le jury plénier

Président

Laurent HABERT, inspecteur général des affaires sociales

Vice-Présidente

Mylène GIRARD, Cheffe de la MNC

Membres du jury

Maud CINTRAT, maître de conférences en droit public à la Faculté de pharmacie de Lyon

Olivier COUTURE, directeur de la CAF de Seine-Maritime

Arnaud CROCHANT, directeur général de la MSA Alsace et IGRLAM

Pierre DE MONTALEMBERT, conseiller référendaire en service extraordinaire à la 6^{ème} chambre de la Cour des Comptes

Françoise LE FUR, directrice de la CPAM du Morbihan

Henri LOURDE ROCHEBLAVE, directeur de l'URSSAF Aquitaine

Isabelle LUSTIG, directrice de la CARSAT Alsace-Moselle

Christelle POISNEUF, directrice de la CARSAT Pays de la Loire

Examineurs spécialisés pour les épreuves orales d'admission

Danaé BERTHEAU, psychologue du travail

Vincent CHARAZAC, psychologue clinicien, psychologue d'entreprise à l'URSSAF Rhône-Alpes.

12. Les correcteurs associés

Martial BOMBRAULT, directeur pédagogique à l'International research institute for innovation & growth de Lyon

Frédéric BRIGAUD, directeur des moyens, des processus et de l'organisation à la CCMSA

Anne BRUNELLE, directrice comptable et financière de la CPAM de la Haute-Loire

Delphine CAMBLANNE, directrice de la CPAM de la Dordogne

Virginie CAYRE, Inspectrice à l'IGAS

Mathieu CHAPTAL, professeur d'histoire du droit à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

Maëlle COMTE, maître de conférences en Droit public à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

Aline KAMBLOCK, sous-directrice Action sociale, projets et partenariats à la CARSAT Nord-Est

Franck L'HOSPITAL, directeur comptable et financier de la CAF de la Loire

Benoît MANIGLIER, directeur des ressources à la CPAM de Haute-Savoie

Marie NICOLAU, directrice de la relation cotisants et de la production à l'URSSAF Languedoc-Roussillon

Chloé PROS-PHALIPPON, maître de conférences en droit public à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

Sarah TABANI, docteur en droit public, maître de conférences à l'Université d'Avignon

Natacha VIGNE, maître de conférences en droit public à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne.

13. Les jurys techniques

Droit du travail

Alice DUCHER, directrice des ressources humaines à la CPAM du Val-de-Marne

Sophie JULLIOT, maître de conférences en droit privé, Vice-doyenne aux affaires générales et à la pédagogie à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

Droit public

Cédric MEURANT, maître de conférences en Droit public à l'Université Jean Moulin Lyon 3

Nathalie PORTAL, rapporteur à la 3^{ème} chambre du Tribunal administratif de Nîmes

Économie

Frédéric BRIGAUD, directeur des moyens, des processus et de l'organisation à la CCMSA
Clément COSTE, maître de conférences en économie à Sciences po Lyon – Coordonnateur Secteur Territoires – Campus de St Etienne

Gestion comptable et analyse financière

Anne BRUNELLE, directrice comptable et financière de la CPAM de la Haute-Loire
Cyrille LAURENCEAU, professeur agrégé d'économie et de gestion, préparant au diplôme de comptabilité et gestion au Lycée Honoré d'Urfé de Saint-Etienne

Questions sanitaires et de protection sociale

Ylias FERKANE, professeur des Universités à l'Université Littoral Côte d'Opale
Audrey HOUSSIERE, directrice de la production à la CPAM de Haute-Savoie
Gilles NEZOSI, directeur du CTI Rhône-Alpes-Auvergne
Bruno RAMDJEE-KESSAVDJEE, médecin de santé publique enseignant à l'Université Paris Cité

Santé publique

François ALLA, professeur de santé publique à l'Université de Bordeaux
Pascale PEYRE-COSTA, médecin conseil chargée de missions nationales à la CNAM

Science politique

Antoine TONDEUR, sous-Directeur – Direction du Développement des Territoires – CAF du Nord - Agence de Lille
Fanny VINCENT, maître de conférences en science politique à l'Université Jean Monnet de St Etienne

Statistiques

Alexandre LAFON, directeur général de la MSA Ain-Rhône
Marie-Andrée REMONTET, enseignante agrégée en mathématiques du secondaire, occupant un poste de PRAG de mathématiques à l'IAE de Saint-Etienne

14. Les membres suppléants

Stéphanie AHMINDACHE, consultante interne RH à l'URSSAF Caisse nationale
Elsa AZZOZ, directrice financière et juridique de la MSA de la Gironde
Lasad BEN KHALIFA, directeur comptable et financier de la CPAM de l'Hérault
Francky DONSE, professeur de lettres modernes, chargé de cours à l'Université Littoral-Côte d'Opale
Rémy DUFAL, docteur en droit, chargé d'enseignement à l'université Jean Moulin Lyon 3
Isabelle FILLERE, enseignante qualifiée en mathématiques à l'IAE de Saint-Etienne
Manuel GARCIA, maître de conférences en sciences de gestion à l'IUT de Saint-Etienne
Paul GLASIAN, chargé d'enseignements à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne
Farida KHODRI, directrice de l'Institut du travail de Saint-Etienne
Corinne L'HARMET-ODIN, maître de conférences en Sciences Économiques à l'IAE de Saint-Etienne
Anne-Claire LIBERSAC, Directrice réglementation et sécurisation juridique à l'URSSAF Midi-Pyrénées
Benoît MANIGLIER, directeur des ressources à la CPAM de Haute Savoie
David MAURY, sous-directeur à la MSA Grand-Sud
Dr Philippe NATY-DAUFIN, responsable pôle produits de santé, pharmacie et biologie à l'ARS Nouvelle-Aquitaine
Odile RAMES, référente médicale à la Direction de la Gestion du risque de la CNAM
Jean-Marc ROBIQUET, directeur de la santé et des affaires juridiques de la CPAM de Seine-Saint-Denis
Delphine RONET-YAGUE, maître de conférences en droit social à Aix-Marseille université.

2 – Éléments statistiques

21 – Les inscriptions

211 - Les candidats inscrits au concours

ANNEES	NOMBRE DE PLACES PROPOSEES			INSCRIPTIONS		
	INTERNES	EXTERNES	3 ^{ème} CONCOURS	INTERNES	EXTERNES	3 ^{ème} CONCOURS
2020	24	29	3	121	472	44
2021	24	29	3	94	491	48
2022	24	29	3	96	342	45
2023	24	29	3	78	332	37
2024	24	30	3	97	363	31
2025	24	30	3	86	382	47

212 - Les candidats inscrits et présents à l'issue des épreuves écrites obligatoires

ANNEES	CONCOURS INTERNE	CONCOURS EXTERNE	3 ^{ème} CONCOURS
2020	102	220	37
2021	87	153	31
2022	90	171	31
2023	75	159	23
2024	86	152	27
2025	80	160	37

22 – L'admissibilité

221 – Nombre de candidats admissibles et seuil d'admissibilité

ANNEES	CONCOURS INTERNE		CONCOURS EXTERNE		3 ^{ème} CONCOURS	
	Seuil Admissibilité	Nombre d'admissibles	Seuil Admissibilité	Nombre d'admissibles	Seuil Admissibilité	Nombre d'admissibles
2020	138,50	53	150,00	91	80,00	12
2021	138,50	42	148,00	77	80,00	15
2022	139,50	50	148,50	79	76,00	15
2023	139,50	45	151,50	82	76,00	12
2024	139,50	49	143,00	71	80,00	15
2025	144,00	49	149,75	74	82,00	18

222 - Choix des épreuves techniques

La répartition des choix des candidats admissibles a été la suivante, avec en regard, les choix exprimés l'année précédente.

MATIERES	INTERNES		EXTERNES	
	2024	2025	2024	2025
Droit du Travail	14	16	7	11
Droit Public	1	0	15	19
Économie	0	0	11	19
Gestion comptable et financière	3	6	0	0
Questions sanitaires et de protection sociale	44	46	58	53
Santé publique	29	24	41	39
Science Politique	5	3	10	5
Statistiques	2	3	0	2

* Deux épreuves à choisir par candidat admissible.

23 – L'admission

231 - Seuil d'admission

À partir des résultats des épreuves écrites puis orales, et au regard du nombre de places proposées aux concours, le Jury a fixé les seuils d'admission suivants¹ :

Concours Interne : 303,50 points correspondant à une moyenne de **10,83/20**

Concours Externe : 347,50 points, correspondant à une moyenne de **12,41/20**

3^{ème} concours : 235,00 points correspondant à une moyenne de **14,69 /20**

232 - Listes complémentaires

Le jury a retenu trois listes complémentaires :

- une liste complémentaire de **1** candidat relevant du concours interne ;
- une liste complémentaire de **3** candidats relevant du 3^{ème} concours ;
- une liste complémentaire de **15** candidats relevant du concours externe. Le dernier candidat externe inscrit sur la liste complémentaire obtient un total de **319,00** points (**11,39/20**).

En cas de démission sur l'une de ces listes principales, la liste complémentaire de la même section est sollicitée.

Par ailleurs, comme le prévoit l'article 14 de l'arrêté du 15 octobre 2019, dans l'hypothèse où toutes les places offertes au concours externe ne sont pas pourvues, après épuisement de la liste complémentaire externe, le jury décide de faire appel pour les places résiduelles aux candidats inscrits :

- sur la liste complémentaire « 3^{ème} concours », dans un premier temps ;
- sur la liste complémentaire interne si la liste des « 3^{ème} concours » est également épuisée.

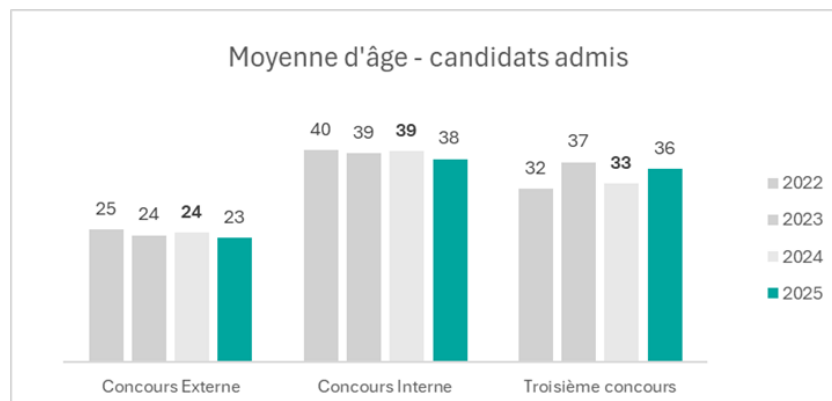
De même, si toutes les places offertes au 3^{ème} concours ne sont pas pourvues après épuisement de la liste complémentaire « 3^{ème} concours », le jury décide de faire appel pour les places résiduelles aux candidats inscrits :

- sur la liste complémentaire interne, dans un premier temps ;
- sur la liste complémentaire externe, si la liste des internes est également épuisée.

¹ Réunion d'admission du vendredi 26 septembre 2025.

Les résultats ont été rendus publics le vendredi 26 septembre 2025 en fin de matinée, par voie d'affichage à l'École et sur le site Internet.

233 - Répartition par âge des candidats admis



234 - Répartition des lauréats par Centre de préparation

Externes

CENTRES CONVENTIONNES		AUTRES PREPARATIONS	
IEPEL	7	Classe Préparatoire à la Haute Fonction Publique de Sciences Po Strasbourg	1
IPAG Université Rennes 1	4	IPAG de Nantes	1
CPAG de Sciences Po Aix	3	IPAG Montpellier	1
Ecole d'Affaires publiques de Science Po Paris	1	IGPDE (Vincennes)	1
CPAG de Sciences Po Bordeaux	1	Préparation à l'INSP de Sciences Po Rennes	1
CPAG de Sciences Po Toulouse	1	Paris-Panthéon-Assas - DU pratique des concours A+	1
Faculté de Droit Université de Grenoble	1	Paris 1 - ENS	1
Prépa talents Université Jean Monnet - Saint-Etienne	1	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	1
		Sans préparation	3

Internes

Institut 4.10	18
IEPEL	3
Institut 4.10 + IEPEL	3
Cap'EN3S	1

3^{ème} concours

IPAG de Montpellier	1
IGPDE	1

3 – Les commentaires du jury

31 – Commentaires relatifs aux épreuves écrites d'admissibilité

PREMIÈRE ÉPREUVE

CULTURE GÉNÉRALE

(Composition portant sur un sujet relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques, sociologiques et culturels en France et dans le monde)

Sujet : Comment faire adhérer l'ensemble des citoyens à la transition écologique ?

Note minimale : 03/20 - Note maximale : 15.5/20 - Moyenne : 9.97/20

Candidats externes

FORME

Certaines copies témoignent d'une bonne compréhension des attentes méthodologiques (introduction, plan structuré en 2 parties, parties problématisée, conclusion), mais la qualité formelle et le contenu restent inégaux.

Par ailleurs, si des progrès en orthographe sont observés par rapport à l'année précédente, des disparités importantes persistent : certaines copies sont irréprochables, tandis que d'autres présentent des lacunes sur le plan de l'orthographe et du style.

Enfin, la maîtrise de la méthode ne suffit pas lorsque le fond est insuffisant.

FOND

Certaines copies révèlent une préparation manifeste sur la thématique, probablement liée à la préparation suivie.

Toutefois, un constat majeur ressort : le sujet, bien que clairement délimité, n'a souvent pas été respecté. De nombreuses copies se sont limitées à exposer le dérèglement climatique sans traiter pleinement la question centrale de l'adhésion. La dissertation de culture générale a fréquemment été abordée comme une récitation de connaissances techniques, alors que le sujet supposait des pistes de réflexion. Le niveau d'analyse est parfois sommaire et manque de références doctrinales et théoriques.

Les meilleures copies sont celles qui ont su rester proches du sujet en mobilisant des analyses sur les formes nouvelles de la citoyenneté.

Candidats internes

FORME

Si certains candidats ont bien compris l'exercice sur la forme, d'autres révèlent des lacunes méthodologiques, notamment dans la présentation et la formulation des intitulés.

Par ailleurs, un grand nombre de copies présentent des défaillances importantes en termes d'orthographe et/ou de style.

FOND

Sur le fond, les copies révèlent un manque de connaissances et d'argumentation structurée. Le respect du sujet est souvent insuffisant : l'approche reste simpliste et se limite fréquemment à l'expression de ressentis personnels, plutôt qu'à une analyse nuancée et approfondie.

Candidats 3ème concours

FORME

Une forte hétérogénéité apparaît dans la structuration des copies : certains candidats du 3^e concours ont su appliquer correctement les principes méthodologiques avec des plans construits, tandis que d'autres montrent une maîtrise insuffisante, avec des plans faibles ou absents.

Par ailleurs, plusieurs travaux présentent des problèmes de lisibilité, ainsi que des lacunes en orthographe et en grammaire.

FOND

Sur le fond, l'analyse reste souvent incomplète, car elle ne s'attache pas suffisamment aux termes précis du sujet.

Si les connaissances sur le dérèglement climatique semblent préparées, la question des moyens de l'adhésion est abordée de manière secondaire, ce qui limite la profondeur et la pertinence de la réflexion.

ÉCONOMIE

(Composition de sciences économiques)

Sujet : La productivité en France.

Note minimale : 05/20 - Note maximale : 17.5/20 - Moyenne : 11.5/20

Candidats externes

FORME

Les 17 copies externes présentent une qualité et un niveau très hétérogènes. Certaines sont difficilement lisibles en raison d'un nombre important de fautes d'orthographe, à un niveau qui ne saurait être acceptable pour des candidats se présentant à des concours de direction.

FOND

Le sujet portait sur une question classique de cours (« La productivité en France »), largement abordée dans les manuels d'économie. Il est d'autant plus surprenant et regrettable que certaines copies se révèlent d'un niveau faible, comme si le sujet était méconnu. Des notions telles que le résidu de Solow sont parfois citées mais visiblement mal maîtrisées, et l'évolution de la productivité post-Covid est souvent ignorée.

Certaines copies s'apparentent davantage à des devoirs de culture générale, tentant (maladroitement) de masquer une insuffisante maîtrise des raisonnements économiques, ou se transforment en pamphlets pour ou contre certaines politiques économiques.

À l'inverse, certaines copies se distinguent par leur qualité : elles sont bien documentées, argumentées et offrent une analyse équilibrée.

Candidats internes

FORME

Un nombre encore trop important de copies présente un style rédactionnel perfectible. Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité d'une maîtrise rigoureuse de l'orthographe. Par ailleurs, il est attendu que les différentes parties des devoirs soient traitées de manière équilibrée.

FOND

De nombreuses copies mobilisent un large éventail de notions, témoignant d'une bonne connaissance des principales théories économiques. Toutefois, la simple juxtaposition de ces références ne suffit

pas : il convenait de répondre précisément à la question posée et de prendre position, en confrontant les apports théoriques à la situation actuelle de la productivité en France, ainsi qu'aux réformes récemment débattues ou mises en œuvre. Trop de copies demeurent ainsi dans une approche théorique générale, applicable à n'importe quel sujet.

Le jury attire également l'attention sur la nécessité d'éviter les digressions, parfois proches du hors-sujet. Par exemple, mentionner que l'exploitation des bases de données est sur le point de révolutionner la médecine prédictive n'avait pas sa place ici : le sujet portait sur la productivité en France !

Candidats 3ème concours

FORME

Une seule copie dont la présentation formelle est conforme aux attentes.

FOND

Le sujet portait sur la productivité en France. Or, la copie traite de nombreux thèmes parfois éloignés du sujet, comme les conditions de travail en entreprise. Ces éléments peuvent être intéressants, mais ils restent déconnectés du sujet. Des digressions, mises bout à bout, ne constituent pas un devoir structuré, argumenté et hiérarchisé ; toute la deuxième partie doit ainsi être repensée. Il apparaît également que la copie confond, à plusieurs reprises, productivité et compétitivité, tant le devoir porte davantage sur cette dernière que sur la première.

L'ensemble pâtit en outre de l'absence de données chiffrées, pourtant indispensables pour étayer et donner de la solidité au raisonnement.

ETUDE DE CAS PORTANT SUR DES QUESTIONS MANAGERIALES

(incluant notamment des aspects de stratégie, d'organisation et de ressources humaines)

Sujet :

COMPTA-AURA, groupe de taille moyenne dans le secteur de l'expertise-comptable, est à un tournant de son histoire. Il est à la fois dans une situation économique qui semble stable, et dans un environnement concurrentiel et global qu'on pourrait qualifier de VICA (Volatile, Incertain, Complexe et Ambigu).

Les enjeux stratégiques sont multiples, allant de la transformation du métier (Intelligence Artificielle, Cybersécurité, Facture Électronique généralisée) à des rumeurs de concentration menées par l'un des 4 acteurs majeurs du secteur (PWC, E&Y, KPMG, Deloitte) notamment en France.

Les impacts sur l'organisation, les fonctions et les compétences, l'interaction entre les salariés et les technologies numériques sont à la fois incertains dans leur ampleur et complexes dans leurs conséquences.

Les associés du groupe ont donc décidé de « prendre le taureau par les cornes », comme l'exprime l'un d'entre eux, et de porter un plan stratégique, organisationnel et humain de transformation. Pour ce faire, ils ont décidé de faire appel à une compétence extérieure au groupe, et rarement mobilisée dans la profession : un manager de transition.

Vous êtes un spécialiste du management de transition. Vous venez donc d'être embauché par le Groupe COMPTA-AURA pour une mission de 18 mois, renouvelable, dans l'optique de ce plan de transformation ambitieux.

Jean-Charles Michaud, le Président du Groupe, vous reçoit pour votre prise de poste, et vous demande de présenter au prochain comité stratégique, le 15 juillet 2025, une proposition de plan comprenant :

- Un diagnostic synthétique sur la situation du groupe dans son marché ;

- Un plan de transformation humain et organisationnel, visant à mettre en ordre de bataille le groupe face à ses enjeux stratégiques et aux bouleversements économico-techniques de son environnement. Ce plan intégrera des actions managériales, organisationnelles, de formation, d'amélioration du dialogue social et leurs éventuels chiffrages budgétaires. Votre proposition devra tenir compte de ce que vous considérez comme des urgences à fin 2025 et des priorités des 24 mois à venir.

L'étude de cas est fictive. Certains documents du dossier sont extraits de textes de nature diverse et variée. Ils servent de support à l'étude et ne reflètent pas une situation réelle. Le fonds documentaire ne présente pas la gestion d'une structure ou d'un groupe de façon exhaustive mais uniquement de certains aspects utiles au traitement du cas pratique. Les documents fournis doivent être considérés comme des repères.

Note minimale : 2.5/20 - Note maximale : 17.5/20 - Moyenne : 9.65/20

FORME

Les candidats ont respecté un plan en 2 ou 3 parties (diagnostic, axes stratégiques, plan d'actions) qui était le plus à même de répondre au sujet.

Pour les externes, quelques copies ont souffert d'une orthographe et/ou d'une syntaxe défailtantes.

D'autres utilisent des formules à l'emporte-pièce guère crédibles dans un contexte professionnel. L'exercice ne semble pas maîtrisé pour certaines copies externes pas terminées ou très généralistes, ne s'appuyant pas sur les éléments du dossier.

FOND

Le cas d'un cabinet d'expertise comptable semblait plus proche que les années précédentes du métier Sécurité Sociale car dans le secteur tertiaire administratif et avec des préoccupations qui peuvent exister dans les organismes de Sécurité sociale comme la refonte du SI, l'IA ou la cyber sécurité. Mais cela n'a pas semblé aider certains candidats.

Pour la partie diagnostic, on constate trop souvent que des candidats se contentent de reprendre mot à mot quelques éléments du dossier parfois anecdotiques sans véritable mise en perspective ou recul sur les données. L'utilisation du SWOT peut être une bonne idée mais n'est pas toujours maîtrisée avec parfois l'oubli d'un des quatre axes.

Les bonnes copies sont celles qui ont su porter une véritable analyse de la situation et prendre en compte son urgence.

La liaison entre le diagnostic et le plan de transformation n'est pas toujours effectuée. De trop nombreuses copies passent du diagnostic à un plan d'actions détaillé sans définir en amont les axes stratégiques de la transformation, ce qui fait perdre du sens aux propositions. La réflexion sur le management est trop souvent absente. Certaines copies se concentrent exclusivement sur l'interne et oublient largement la dimension clients et concurrents. Le dialogue social n'est pas toujours creusé alors que c'est demandé explicitement. Les propositions sont faiblement chiffrées ou considèrent que tout ce qui est fait en interne est « gratuit ».

La mise en place de formations semble parfois la solution à tous les maux. Peu de copies se sont lancées dans une réflexion pourtant utile sur l'organisation de l'entreprise et certaines, quand elles l'ont fait, ne sont pas allées très loin dans les modalités notamment sociales de cette réorganisation.

Pour les internes on sent une bien meilleure capacité à maîtriser l'exercice avec des copies qui ont su prendre le recul nécessaire dans leur diagnostic, poser des axes stratégiques de transformation et argumenter un plan de transformation qui couvre intelligemment toutes les dimensions de l'entreprise concernée.

DROIT PUBLIC

(Composition de droit public)

Sujet : Y-a-t-il trop de normes aujourd'hui en France ?

Note minimale : 04/20 - Note maximale : 17/20 - Moyenne : 10.71/20

Candidats externes

FORME

Des copies avec des fautes d'orthographe et une copie difficilement lisible.

La méthodologie de la composition n'est pas toujours respectée, notamment dans l'introduction (une définition très incomplète, une absence de contextualisation, pas de justification de la pertinence du sujet). Dans certaines copies l'absence d'annonce pour annoncer les sous-parties est notée. La longueur de certains intitulés, qui démontre un manque d'esprit de synthèse, est également relevée. D'autres copies sont, en revanche, respectueuses de la méthodologie avec des plans bien structurés et des introductions bien construites.

FOND

Les copies qui obtiennent de bonnes notes se distinguent par une solide maîtrise des connaissances de fond, une argumentation construite et un véritable effort d'analyse.

Dans de nombreuses copies, le sujet n'est pas réellement traité : les candidats se contentent d'affirmer la diversité des normes sans chercher à la démontrer ni à la justifier. Ils ne répondent pas à la question centrale — savoir s'il existe trop de normes — et n'exposent pas les outils permettant de réguler l'inflation normative.

L'analyse proposée est souvent trop descriptive. Beaucoup de copies se limitent à mentionner la diversité des normes sans expliquer en quoi cette diversité pourrait conduire à une inflation normative. Enfin, certains éléments mobilisés sont sans lien direct avec le sujet, et plusieurs copies révèlent un réel déficit de connaissances.

Candidats internes (*seuls deux candidats présents*)

FORME

Dans les deux copies, l'introduction ne répond pas aux exigences méthodologiques : la définition des termes apparaît à un endroit inapproprié, la pertinence du sujet n'est pas mise en évidence et la problématisation fait défaut. On relève également, dans une copie, une écriture peu lisible et un style trop familier, ce qui nuit à la clarté de l'argumentation. Enfin, un déséquilibre entre les deux parties est également constaté dans l'une des copies, ce qui fragilise la cohérence de l'ensemble.

FOND

Des éléments intéressants et certaines sous parties bien construites mais globalement un manque de développements pour appuyer l'argumentation des candidats, ainsi que des éléments parfois hors sujet. Par ailleurs, les intitulés ne sont pas toujours suffisamment clairs.

Candidats 3ème concours (*seuls deux candidats présents*)

FORME

Sur les deux copies, l'une d'entre elles ne respecte pas les attendus méthodologiques de la composition en droit public (problème de style, absence de plan).

Dans les deux copies, la méthode de l'introduction n'est pas respectée.

FOND

Les copies ne répondent que très partiellement au sujet car il ne suffit pas de montrer la diversité des normes. Il faut expliquer si cela conduit à trop de normes. L'analyse reste trop descriptive et ne mobilise pas des connaissances attendues pour le sujet.

GESTION COMPTABLE ET ANALYSE FINANCIERE

(Composition de droit public)

Sujet :

Note minimale : 03/20 - Note maximale : 14.5/20 - Moyenne : 9.17/20

Candidats externes

FOND

Cette année, trois candidats externes ont choisi cette option, mais leurs copies se révèlent très décevantes, traduisant un niveau comptable très faible. Les exercices proposés n'ont été que partiellement traités, et la gestion du temps s'est avérée difficile, ce qui a fortement pénalisé les résultats.

Candidats internes

FOND

Cette année, quatre candidats ont choisi cette option et ont, dans l'ensemble, montré un niveau satisfaisant, voire très satisfaisant, couvrant la plupart des compétences attendues : comptabilité, analyse financière, budget et analyse de rentabilité.

Il est arrivé que des candidats ne traitent pas certains exercices, ou ne les traitent pas en entier. Les exercices ou questions non traités varient selon les candidats.

Candidats 3ème concours

FOND

Deux candidats du 3^{ème} concours ont choisi cette option cette année, avec des résultats très contrastés : une copie de très bon niveau et une copie particulièrement faible.

La très bonne copie a bien traité les exercices d'analyse de rentabilité. Les exercices de comptabilité, même s'ils restent d'un bon niveau, ont quant à eux été un peu moins bien pris en charge du fait de quelques confusions dans les mécanismes comptables et du fait qu'il manquait les détails des calculs.

S'agissant de la copie très faible, le candidat n'avait quasiment aucune connaissance en comptabilité, analyse financière et gestion budgétaire, rendant le traitement du sujet impossible. De plus, des problèmes importants de syntaxe ont été relevés dans les parties rédigées.

DEUXIÈME ÉPREUVE

SYNTHESE

(Note de synthèse à partir d'un texte ou d'un dossier de caractère administratif)

Sujet : À la lecture de ce communiqué de Presse (factice) de la ville de Mercueil, le préfet vous demande une note synthétique de 4 à 5 pages manuscrites sur la précarité alimentaire étudiante en France, rappelant les enjeux et les perspectives.

Note minimale : 01/20 - Note maximale : 17.75/20 - Moyenne : 10.40/20

REMARQUES GÉNÉRALES

Sur la forme :

Comme chaque année, le dossier invite à porter une part importante du travail et de l'attention au formalisme, à la mise en perspective et à l'analyse des éléments présentés dans le dossier.

Cette année, il était demandé de consacrer la première partie aux enjeux et la deuxième partie aux perspectives. Les candidats, dès l'introduction, devaient montrer qu'ils s'inscrivaient dans cette logique de classement des idées par des titres qualifiants lisibles dès l'annonce du plan. Ceux qui ne se sont pas conformés à cette consigne ont pris une option pénalisante.

Il est à cet égard très fortement déconseillé de créer une troisième ou une quatrième partie, ce qui cette année a été une pratique rarissime. On rappelle que l'attendu de l'épreuve est de faire la différence entre une première partie sur les enjeux et une seconde partie sur les perspectives. Les candidats qui ont d'abord traité les perspectives, puis les enjeux ou qui plus généralement ont mélangé les enjeux et les perspectives ont été pénalisés.

Il a été souvent rappelé dans les rapports du jury précédents la consigne générale de trouver des titres qualifiants pour introduire les parties et sous-parties du devoir. Les correcteurs s'assurent que ces titres sont bien cohérents avec le contenu des paragraphes.

Les fautes d'orthographe et de syntaxe ont été sanctionnées.

Sur le fond :

Cette année le dossier pouvait conduire à sortir du sujet en ne traitant exclusivement que de l'aide alimentaire, ce qui pouvait être restrictif dans l'analyse du dossier.

Le dossier nécessitait de faire une analyse des enjeux et des perspectives, ce qui n'a pas toujours été le cas. Certaines copies se contentent de généralités sans un réel raisonnement et avec un manque de référence (chiffres ou références juridiques).

Candidats externes

FORME

On observe une forte disparité parmi les candidats du concours externe, tant dans la maîtrise des attendus de l'épreuve que dans la qualité de la présentation.

Dans les meilleures copies, le plan est apparent avec des titres qualifiants et l'orthographe et la syntaxe sont maîtrisés. Malheureusement, dans certaines copies, l'orthographe et la syntaxe ne sont pas du tout au niveau attendu pour ce type de concours.

Pour rappel, la note de synthèse est un exercice académique qui revêt une forme spécifique que tous les candidats devraient connaître, ce qui n'est pas le cas. Une préparation à cet exercice est donc indispensable.

FOND

Sur le fond, les copies présentent également une grande hétérogénéité. Les meilleures ont su distinguer et présenter les enjeux ainsi que les perspectives en s'appuyant sur les données chiffrées du dossier. Elles ont su mettre en lumière les enjeux de santé et d'accès au droit et maîtrisaient le rôle de chaque acteur.

Ce sont souvent les questions d'accessibilité financière et géographique qui ont été le moins bien traitées par les candidats, tant en termes d'enjeux que de perspectives.

Concernant les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire, certains candidats ont commis des contresens sur leurs prérogatives et leurs rôles, ce qui a été sanctionné par les correcteurs.

Candidats internes

FORME

Dans l'ensemble, les copies respectent la forme attendue. Toutefois, certaines ont été pénalisées en raison d'imprécisions en orthographe et en syntaxe. Les introductions sont généralement correctes, bien que l'exploitation des documents puisse être améliorée, notamment en matière d'enjeux budgétaires. Un effort supplémentaire est également nécessaire pour proposer des titres véritablement significatifs.

FOND

De manière générale, le sujet est bien compris, mais la distinction entre les enjeux et les perspectives est parfois inexistante.

Les meilleures copies ont su restituer les éléments essentiels du dossier tout en les mettant en perspective, démontrant ainsi une réelle capacité d'analyse et de prise de hauteur. Elles ont également montré une bonne maîtrise des prérogatives des différents acteurs.

En revanche, certaines perspectives ont été peu abordées dans la majorité des copies, notamment l'accessibilité financière et géographique, ainsi que les enjeux de lisibilité des dispositifs et, par conséquent, d'accès aux droits.

Enfin, l'aide alimentaire ne devait pas constituer l'axe central de la réflexion : elle n'est qu'un levier parmi d'autres dans la lutte contre la précarité. Les copies notées en dessous de 10/20 se caractérisent par une analyse trop superficielle du sujet et une exploitation insuffisante des documents, notamment en termes de données chiffrées et de références juridiques permettant d'étayer le raisonnement.

Candidats 3ème concours

FORME

Dans l'ensemble, l'orthographe et la syntaxe sont correctement maîtrisées, et la majorité des candidats répondent aux attendus de l'épreuve. Toutefois, certaines copies ne respectent pas la forme exigée et ont, de ce fait, été pénalisées, en particulier lorsqu'elles présentaient une introduction trop sommaire ou des titres manquant de clarté.

FOND

Les meilleures copies sont celles qui ont su identifier avec précision les enjeux et les perspectives, en les présentant de manière claire et analytique plutôt que purement descriptive. Elles ont également su extraire et exploiter les données chiffrées du dossier, y compris les informations budgétaires.

Il est important de ne pas placer l'aide alimentaire au centre de la réflexion : elle constitue un outil parmi d'autres dans la lutte contre la précarité.

À l'inverse, les copies notées en dessous de 10, se limitent à une approche superficielle et n'utilisent pas suffisamment les documents pour étayer leur raisonnement (manque de chiffres, absence de références juridiques, etc.). Ces copies sont, au mieux, descriptives ; les moins bonnes ne distinguent pas clairement les enjeux d'une part et les perspectives d'autre part.

TROISIÈME ÉPREUVE

QUESTIONS SANITAIRES ET DE PROTECTION SOCIALE

(Composition sur un sujet relatif aux grandes questions sanitaires et de protection sociale)

Sujet : La sécurité sociale est-elle condamnée aux déficits ?

Note minimale : 01/20 - Note maximale : 17/20 - Moyenne : 08.86/20

Candidats externes

Les copies des candidats externes sont hétérogènes, comprenant des travaux de très bon niveau mais également un nombre significatif de copies insuffisantes, et relativement peu de productions de niveau intermédiaire. Ont été sanctionnées par une note éliminatoire les copies dont le niveau a été jugé incompatible avec les attentes placées dans de futurs cadres dirigeants de la protection sociale, tant sur le fond (méconnaissance de l'institution, de son périmètre et de ses modalités de financement) que sur la forme (orthographe défailante, syntaxe inappropriée, recours à un style journalistique ou familier).

FORME

Si les principes fondamentaux de la dissertation sont globalement maîtrisés, trop peu de candidats externes ont véritablement construit une démonstration solide et ont répondu avec précision à la question posée, en s'appuyant sur une conclusion faisant clairement ressortir le fil du raisonnement.

Certaines copies présentent des fragilités dès l'introduction, liées à l'absence de problématisation ou à une identification insuffisante des enjeux du sujet. De plus, plusieurs titres se sont révélés peu pertinents ou en décalage avec le contenu développé.

Le niveau d'orthographe et de syntaxe s'avère préoccupant pour un nombre significatif de candidats, ce qui interpelle à ce niveau d'études et, plus encore, dans le cadre d'un concours préparant à des fonctions au sein du service public.

Enfin, l'écriture est parfois difficilement lisible, avec un style inadapté, oscillant entre familiarité et excès de métaphores, laissant penser que certains candidats confondent l'épreuve de composition avec une discussion entre chroniqueurs.

Quelques exemples relevés :

- « En conclusion on peut affirmer que la Sécurité sociale est comme le pied gauche qui suit son déficit qui est le pied droit »
- « Malheureusement il serait bien trop long et fastidieux de faire un focus sur toutes ces questions et nous pensons qu'un sujet qui se conçoit bien s'énonce bien »

- « La France n'a pas de pétrole mais elle a des idées »
- « Rien n'est joué, l'espoir est permis »
- « Comme dans le mythe de Sisyphe, et sous forme d'allégorie du radeau de la méduse d'Auguste Renoir (20ème siècle), le bateau de la Sécurité sociale française, vieille d'une remorque de 1945, navigue dans des eaux troubles, ne trouvant pas une terre ferme remplie de richesses budgétaires puisqu'elle n'en disposait plus et perdrait en efficacité en alimentant les factures comptables aux maigres recettes budgétaires, et notamment celles de cinq livrets bancaires de la Sécurité sociale ».

FOND

L'historique récent des déficits est rarement connu : l'amélioration observée après la crise sanitaire puis la dégradation constatée depuis 2023 sont rarement mentionnées, et la situation actuelle est souvent attribuée de manière excessive aux seules conséquences de la pandémie. Peu de candidats ont vu que la gravité de la situation actuelle tient à une situation de déficits élevés en dehors de toute période de crise.

Les mécanismes de financement de la Sécurité sociale sont souvent insuffisamment maîtrisés : confusion avec une gestion budgétaire et avec les Lois de Finances, méconnaissance du périmètre des prestations : malgré un périmètre clairement défini dans l'intitulé, trop de copies évoquent la couverture du risque chômage, le versement de l'APA ou les réformes du RSA. Des confusions récurrentes ont été observées entre :

- Sécurité sociale et assurance maladie
- Loi de finances et loi de financement
- Budget de l'État et budget de la Sécurité sociale
- Dette sociale et dette publique
- Dette et déficit, etc.

De façon générale, le niveau est resté faible au regard du caractère classique du sujet, même si une minorité de copies témoignent d'une réelle maturité dans les propos et une articulation cohérente et pertinente entre les idées. Beaucoup manquent néanmoins de recul, de mise en perspective ou d'une réponse pleinement centrée sur la question posée. Comme pour les internes, certains candidats se focalisent sur des problématiques techniques (assurance maladie ou retraite) sans replacer ces éléments dans l'ensemble des risques couverts. Le manque de données chiffrées, sur un sujet qui appelait à étayer le raisonnement par des chiffres, a été pénalisant pour les candidats.

Enfin, plusieurs raisonnements se révèlent incomplets, voire erronés, avec notamment de nombreuses copies ayant construit leurs propos sur l'universalisation du système (sa « bévéridgisation ») comme facteur du déficit (« l'universalisme pèse sur les déficits). Le raisonnement est à minima partiel (sans mention du nécessaire équilibre dépenses supplémentaires/recettes supplémentaires), voire tout à fait discutable. Par ailleurs, de nombreux candidats se sont engagés dans des développements hors sujet portant sur la création de la Sécurité sociale ou sur les modèles types des systèmes de protection sociale.

Candidats internes

Les copies des candidats internes présentent une relative homogénéité, avec un niveau globalement moyen pour un sujet pourtant classique. L'effet "prépa" est manifeste, conduisant à des productions très similaires. Dans les meilleurs cas, les candidats ont su tirer parti des sujets préparés en concours blancs sur la soutenabilité du système. Dans d'autres, les références à des sujets proches se traduisent par un déroulé stéréotypé, sans véritable appropriation ni réponse précise à la question posée. Il est notamment regrettable que certains se réfugient derrière des plans et des titres types qui les desservent, tels que : I. La Sécurité sociale a su s'adapter ; II. La Sécurité sociale doit continuer à s'adapter.

FORME

La méthodologie de la dissertation est généralement respectée par les candidats internes, même si l'orthographe, la syntaxe et la rigueur argumentative demeurent des points de vigilance. Bon nombre de candidats auraient gagné en qualité grâce à une relecture attentive de leur composition. Certains titres sont par ailleurs peu significatifs ou ne correspondent pas au contenu.

FOND

De manière générale, le sujet avait été travaillé et le niveau d'ensemble est correct, sans toutefois se distinguer. Pour un thème aussi classique, le jury pouvait légitimement attendre davantage de copies de très bon niveau et, notamment, une utilisation plus systématique de données financières.

Si les candidats manifestent globalement une bonne connaissance de l'institution, de son histoire et de son périmètre, cette maîtrise conduit souvent un grand nombre d'entre-eux à consacrer leur première partie à une présentation longue et peu ciblée du mouvement de fiscalisation ou de l'universalisation de la Sécurité sociale. Ces exposés détaillés, parfois proches du hors-sujet, relèvent davantage d'une restitution de cours que d'une réelle appropriation du sujet. Ils témoignent d'une tendance à l'historicisation excessive et à l'accumulation d'éléments descriptifs, au détriment d'une approche plus globale et plus réflexive.

Plusieurs écueils de traitement du sujet ont été observés, dont notamment :

- traitement du sujet « Le modèle de financement de la Sécurité sociale est-il toujours adapté ? » avec des développements plus ou moins historiques sur la structure des ressources et des références aux idéaux-types bismarckien et beveridgien.

S'il était possible d'évoquer les types de recettes et l'assiette de financement, le sujet portait plus sur les facteurs d'augmentation de la dépense, sur le cadre et sur les leviers de maîtrise que sur le modèle de financement en tant que tel.

- traitement du sujet « La Sécurité sociale est-elle condamnée aux crises ? » avec des développements plus ou moins heureux sur la crise de l'État Providence.

32 – Commentaires relatifs aux épreuves orales d'admission

ÉPREUVE DE CONVERSATION

REMARQUES DU JURY - SECTION EXTERNE

Note minimale : 05/20 - Note maximale : 18/20 - Moyenne : 11.34/20

Laurent HABERT, inspecteur général des affaires sociales

Danaé BERTHEAU, psychologue du travail, chargée d'enseignements à l'Université Grenoble-Alpes

Pierre De MONTALEMBERT, Conseiller référendaire en service extraordinaire à la 6^{ème} chambre de la Cour des Comptes

Françoise LE FUR, directrice de la CPAM du Morbihan

Henri LOURDE ROCHEBLAVE, directeur de l'URSSAF Aquitaine

Isabelle LUSTIG, directrice de la CARSAT Alsace-Moselle

FORME

Le temps de présentation est généralement respecté. Les candidats sont invités à utiliser pleinement les 10 minutes dont ils disposent pour évoquer leurs motivations et leurs expériences.

Une performance trop courte peut donner le sentiment d'une motivation insuffisante et d'un projet professionnel incertain. Le déroulé de la présentation est assez fréquemment le même (parcours, motivation, ambitions) mais le candidat est surtout attendu sur les éléments de parcours ou d'expérience qui lui sont propres et qui motivent sa candidature. Cette année encore, le jury a pu vérifier que faire une immersion de quelques jours, ou mieux encore un stage dans un organisme de sécurité sociale, est une démarche intéressante pour les candidats, qui peuvent à cette occasion affirmer leur motivation professionnelle. Ce stage constitue par ailleurs un terrain naturel d'échange avec le jury, qui recommande vivement cette démarche.

Si les candidats peuvent faire part succinctement de ce qu'ils attendent de l'école, l'exposé du cursus de la scolarité à l'EN3S, que font parfois certains d'entre-eux, n'est pas nécessaire.

Le jury admet l'utilisation d'une montre ou d'un chronomètre par le candidat. En revanche, il déconseille fortement de s'aider d'un écrit résumant sa prestation et plus encore, dans la suite de l'épreuve, de prendre des notes. Il s'agit d'une épreuve de conversation et le fait de se référer à un écrit rend plus difficile un échange fluide.

FOND

L'épreuve de conversation vise à évaluer les motivations du candidat et sa capacité à raisonner et répondre de façon argumentée aux questions posées. Il ne s'agit pas d'une épreuve supplémentaire de contrôle des connaissances mais il est attendu des candidats une attention pour les sujets d'actualité des différentes branches de la Sécurité sociale et un fond de connaissances suffisant pour dialoguer et élaborer des réponses construites. Lorsqu'il est demandé aux candidats d'exprimer une opinion, c'est bien la qualité du raisonnement qui est d'abord évaluée.

L'échange inclut fréquemment une mise en situation, d'un format nécessairement court. Elle a pour objet d'évaluer la capacité à analyser rapidement une situation et à adopter une posture cohérente avec les aspirations à exercer une fonction de direction.

Dans cette même perspective, l'école préparant à des métiers à forte dimension managériale, il est attendu du candidat qu'il ait développé une réflexion d'abord sur son goût et ses aptitudes au management, ensuite sur les conditions d'un bon management. Le candidat pourra utilement se référer à ses périodes de travail ou de stage, voire d'engagement associatif pour nourrir sa réflexion personnelle.

REMARQUES DU JURY - SECTION INTERNE

Note minimale : **04/20** - Note maximale : **17/20** - Moyenne : **10,14/20**

Mylène GIRARD, cheffe de la MNC

Maud CINTRAT, maître de conférences en droit public à la Faculté de pharmacie de Lyon

Vincent CHARAZAC, psychologue clinicien, psychologue d'entreprise à l'URSSAF Rhône-Alpes

Olivier COUTURE, directeur de la CAF de Seine-Maritime

Arnaud CROCHANT, directeur général de la MSA Alsace et IGRLAM

Christelle POISNEUF, directrice de la CARSAT Pays de la Loire

FORME

Les candidats préparent mieux l'épreuve d'entretien avec le jury. En conséquence, les prestations orales sont de bien meilleure qualité cette année. En particulier, les progrès suivants sont notables :

- Les CV et lettres de motivation sont globalement plus simples et plus clairs.
- Les candidats ne lisent plus un support écrit pour se présenter, la présentation est ainsi potentiellement plus naturelle et convaincante,
- Les candidats gèrent mieux leur niveau de stress et respectent bien les 10 minutes qui leur sont octroyées pour se présenter.

FOND

Les candidats se sont fréquemment rendus en stage d'immersion dans les organismes de Sécurité sociale et ont organisé de nombreux échanges avec des agents de direction et managers pour mesurer les attendus des postes en sortie d'EN3S. De ce fait, les projets professionnels sont mieux réfléchis, plus cohérents et les candidats sont ainsi plus à l'aise pour répondre aux cas pratiques posés par le jury.

Quelques points restent encore à améliorer :

- De nombreux candidats idéalisent la fonction de manager stratégique et d'agent de direction. Leur discours est souvent caricatural ou naïf sur le sens et les valeurs de l'institution, perçus comme de puissants leviers de motivation des équipes. De ce fait, les réponses aux cas pratiques manquent encore trop souvent de réalisme ;
- Les grandes données des organismes dont sont issus les candidats sont fréquemment méconnues de ces derniers ;
- Les réponses aux réformes du moment menées dans les différentes branches sont souvent décevantes (l'actualité n'est pas assez travaillée) ;
- Les questions relatives aux grands mécanismes de fonctionnement de notre démocratie, ou exigeant un positionnement en tant que citoyen, mettent souvent les candidats en difficultés ;
- Les candidats gagneront en force de conviction et en capacité de remise en cause s'ils prennent davantage de distance et de recul sur leurs pratiques professionnelles ;
- De plus en plus de candidats utilisent la carte de l'émotion pour évoquer leurs parcours ou s'appuient sur des éléments de vie personnels pour justifier leurs compétences ou leur projet professionnel, ce qui les fragilise lorsque le jury procède à l'analyse objective de leur profil.

REMARQUES DU JURY - SECTION 3ÈME CONCOURS

Note minimale : **04/20** - Note maximale : **18/20** - Moyenne : **10.73/20**

Mylène GIRARD, cheffe de la MNC

Maud CINTRAT, maître de conférences en droit public à la Faculté de pharmacie de Lyon

Vincent CHARAZAC, psychologue clinicien, psychologue d'entreprise à l'URSSAF Rhône-Alpes

Olivier COUTURE, directeur de la CAF de Seine-Maritime

Arnaud CROCHANT, directeur général de la MSA Alsace et IGRLAM

Christelle POISNEUF, directrice de la CARSAT Pays de la Loire

FORME

La préparation de l'épreuve d'entretien avec le jury est globalement maîtrisée.

Les dossiers préparés par les candidats sont solides et attestent d'un bon niveau de motivation, en lien avec un projet de reconversion mûrement réfléchi.

Les candidats ont fréquemment un parcours professionnel très riche marqué par des responsabilités managériales importantes, ce qui leur permet de respecter les attendus de l'épreuve sans difficultés (expression orale fluide, posture convaincante).

FOND

Les candidats se démarquent principalement sur la connaissance des organismes de Sécurité sociale. Ceux qui veulent prioritairement rejoindre l'EN3S ont mieux préparé l'épreuve que ceux qui priorisent d'autres concours. Cela se traduit notamment par des réponses aux cas pratiques plus solides et plus réalistes.

Globalement, le niveau des candidats est plus relevé cette année avec de très beaux profils qui ont toute leur place à l'EN3S et apporteront, sans nul doute, une richesse à la promotion et à l'institution.

ÉPREUVES TECHNIQUES

DROIT DU TRAVAIL

Note minimale : **04/20** - Note maximale : **18/20** - Moyenne : **9.65/20**

Candidats externes

FORME

Les candidats externes gèrent correctement leur temps de parole.

Ils semblent plus à l'aise sur des sujets variés, même si l'impression donnée est souvent celle d'une récitation mécanique.

La plupart des exposés suivent un plan structuré, avec une introduction et une conclusion.

FOND

Les candidats se montrent à l'aise sur des sujets variés, certains maîtrisant même des domaines techniques. Ils semblent toutefois plus confortables avec les thèmes relatifs aux relations individuelles de travail qu'avec ceux concernant les relations collectives.

Candidats internes

FORME

L'utilisation du temps de parole est très variable, avec des durées parfois très courtes pour certains candidats.

La plupart proposent néanmoins une introduction, un plan et une conclusion.

FOND

Les connaissances apparaissent souvent fragiles, avec des difficultés à comprendre certaines questions : lorsque celles-ci ne sont pas formulées comme le candidat les a apprises, les réponses deviennent compliquées.

Chez certains, de nombreuses notions ont été mémorisées sans réelle compréhension pratique de leur signification, y compris chez des candidats issus de services RH.

DROIT PUBLIC

Note minimale : **07/20** - Note maximale : **18/20** - Moyenne : **12.92/20**

Candidats externes – aucun candidat interne

FORME

L'ensemble reste assez hétérogène, bien que la posture soit globalement correcte.

Le jury constate que les candidats ont souvent tendance à garder les mains sous la table.

Ils doivent veiller à bien regarder les deux membres du jury.

Enfin, la gestion du temps des exposés n'est pas maîtrisée : la plupart sont trop courts, rarement au-delà de 8 minutes, et se situent généralement entre 5 et 7 minutes.

FOND

Les prestations sont globalement satisfaisantes, avec une bonne capacité à rebondir sur les différents sujets.

Les candidats doivent toutefois veiller à ne pas négliger les aspects liés au droit public économique, notamment les contrats de la commande publique et l'organisation territoriale de l'État.

ÉCONOMIE

Note minimale : **06/20** - Note maximale : **18/20** - Moyenne : **11.67/20**

Candidats externes

FORME

Le niveau en économie demeure assez inégal.

Certains candidats rencontrent des difficultés à structurer une réflexion claire et argumentée.

FOND

De même, certains candidats présentent un manque de solidité dans la maîtrise des concepts. Toutefois, on relève également des présentations et des candidats qui se distinguent nettement sur ces deux aspects.

GESTION COMPTABLE ET ANALYSE FINANCIÈRE

Note minimale : 06/20 - Note maximale : 17/20 - Moyenne : 10.83/20

Candidats internes – Aucun candidat externe

FORME

Les exposés sont globalement de bonne qualité, mais certains candidats échouent partiellement en raison d'une lecture insuffisante du sujet ou d'un manque de connaissances. Cette difficulté se retrouve également dans leurs réponses aux questions.

FOND

Les connaissances sont inégales selon les sujets. À l'exception d'une candidate qui a su adopter la posture d'un futur agent de direction, la plupart des candidats peinent à prendre du recul par rapport à leur fonction actuelle.

QUESTIONS SANITAIRES ET DE PROTECTION SOCIALE

Note minimale : 03/20 - Note maximale : 20/20 - Moyenne : 11.33/20

Candidats externes

FORME

Le jury constate dans la très grande majorité des cas une maîtrise du temps et des impératifs de forme, la plupart des candidats ont ainsi présenté des exposés clairs et construits, démontrant une bonne préparation méthodologique

FOND

Les fondements généraux de la Sécurité sociale sont maîtrisés par la très grande majorité des candidats. Toutefois, un manque de relief et de mise en perspective a pu être constaté, notamment lors du temps d'échanges avec le jury.

Le jury insiste par conséquent sur la nécessité d'inscrire son propos dans le temps long mais aussi dans l'actualité.

À quelques reprises des amalgames ou confusions de concepts ont été relevés (fiscalisation VS financiarisation/ étatisation VS parlementarisation).

Le jury souhaite souligner que plusieurs candidats se sont distingués par la qualité remarquable de leurs prestations alliant maîtrise technique, aisance orale et une grande capacité à rebondir lors des échanges.

Il attire l'attention des candidats sur le fait que le programme inclut les enjeux globaux de la protection sociale, étendus à la politique de l'emploi, du logement et de la formation professionnelle. Une vision trop restreinte du champ peut conduire à des prestations incomplètes et insuffisamment ancrées dans l'actualité des politiques publiques.

Candidats internes

FORME

Les mêmes constats de respect de forme et d'efforts de structuration s'appliquent pour les candidats internes.

FOND

Le jury regrette chez certains candidats une méconnaissance de concepts de base relevant pourtant de la culture générale et de la compréhension des enjeux sanitaires et sociaux qui régissent la vie des organismes sociaux.

De même, le candidat doit être au fait des débats autour de la protection sociale dans ses différentes composantes. Il doit s'en servir pour enrichir et étayer ses propos. Certains sujets posés font d'ailleurs clairement référence à des débats d'actualité. Le candidat doit partir du sujet posé pour le remettre en perspective, en expliciter les concepts et sous-jacents théoriques.

À l'identique des candidats externes, plusieurs candidats internes ont réalisé des oraux remarquables alliant sur le fonds, rigueur conceptuelle, capacité à remettre le sujet posé en perspective, adopter un regard critique et sur la forme un respect du temps imparti tout comme une capacité à énoncer clairement le plan de l'intervention et à le suivre.

SANTÉ PUBLIQUE

Note minimale : 03/20 - Note maximale : 19/20 - Moyenne : 13.10/20

Candidats externes et internes

FORME

Les présentations sont généralement bien structurées, comprenant :

- une accroche pertinente (notamment faisant référence à l'actualité)
- Une introduction exposant le contexte et les enjeux
- L'annonce d'un plan
- Une conclusion ouvrant sur des perspectives et exprimant une prise de position.

Cependant, certaines introductions se révèlent disproportionnées, occupant parfois jusqu'à la moitié du temps imparti.

Lors de l'oral, s'il est tout à fait légitime de s'appuyer sur des notes, il est essentiel de ne pas les lire et de s'adresser directement au jury.

FOND

Les meilleures présentations allaient au-delà d'un simple exposé pour problématiser le sujet, en montrant qu'il existe plusieurs façons d'y répondre selon l'angle choisi. Il convient toutefois de rester centré sur la question posée.

Dans l'exposé, et plus encore dans les réponses aux questions, il est important de se positionner clairement et d'argumenter ses prises de positions. En santé publique, ce ne sont pas tant les mauvaises réponses qui posent problème que les réponses non argumentées.

Le jury a apprécié que la plupart des candidats soient bien documentés et à jour sur l'actualité (rapports récents, prises de position politiques, etc.). L'appui sur cette actualité, particulièrement riche en santé publique, a nourri les échanges et permis d'évaluer l'esprit critique et la capacité des candidats à mobiliser les connaissances.

SCIENCE POLITIQUE

Note minimale : **07/20** - Note maximale : **18/20** - Moyenne : **12.75/20**

Candidats externes

FORME

Les candidats ont dans l'ensemble proposé des prestations bien structurées en annonçant en introduction le plan de l'exposé. Il est rappelé que le respect du temps imparti pour l'exposé fait partie des critères d'évaluation. Quelques candidats ont pu dépasser le temps imparti ou au contraire proposer un exposé trop court. Les temps d'échanges avec le jury ont été dans l'ensemble satisfaisants.

FOND

Sur le fond, les prestations ont été très hétérogènes, allant d'une excellente maîtrise des connaissances et concepts à une maîtrise insuffisante. Il est essentiel de faire preuve d'une bonne capacité de réflexion et de problématiser le sujet.

La définition des termes du sujet en introduction reste une recommandation permettant de débiter le propos avec précision.

Les discussions avec le jury sont en général assez riches et permettent de constater une mobilisation satisfaisante de références pertinentes en la matière, à quelques exceptions près. Il est rappelé que la maîtrise des concepts fondamentaux de science politique et la mobilisation de références essentielles sont attendues par le jury.

Candidats internes

FORME ET FOND

Il est rappelé que le respect du temps (10 min d'exposé) fait partie intégrante de la notation. Les candidats doivent veiller à une présentation structurée de leur exposé, avec une introduction qui pose clairement le développement, et une conclusion. Les temps d'échange avec le jury ont été globalement satisfaisants.

STATISTIQUES

Note minimale : **08/20** - Note maximale : **17/20** - Moyenne : **12.40/20**

Candidats externes

FORME

Les candidats ont dans l'ensemble proposé une présentation de qualité et ont su bien analyser les attentes du jury.

Ils ont également fait preuve d'une bonne écoute face aux questions et remarques formulées.

FOND

Une maîtrise satisfaisante des outils et techniques statistiques, associée à une capacité à prendre du recul et à analyser les résultats obtenus.

Candidats internes

FORME ET FOND

Un niveau très hétérogène, avec d'un côté de très bons candidats, et de l'autre des candidats dont la posture et les connaissances restent en deçà des attentes de l'épreuve.